

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Nadège BEZOT, appartenant au groupe Agence Française de Développement (ci-après « AFD »), à l'effet de :

- signer le bail relatif à la location d'un appartement à Londres, pour une durée illimitée, pour un montant maximum de loyer de 9 000 euros/mois charges comprises, avec un coût maximum restant à la charge de l'AFD de 6 500 euros/mois charges comprises, dans le cadre de sa mise à disposition à la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement ;
- accomplir tous actes se rapportant à cette location, y compris tous les actes relatifs aux démarches et procédures nécessaires ;
- accomplir tous actes relatifs au paiement de tous droits d'enregistrement dus en relation avec cette location.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 14 décembre 2021
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX